

La pastorale de l'accueil et de l'ouverture : y'a qu'à y croire !

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 14 juin 2010

De Jean Madiran dans [Présent](#) du 4 juin :

"Le séminaire de l'Institut du Bon Pasteur (IBP) est installé à Courtalain, en Eure-et-Loir, **dans des locaux qui deviennent trop petits en raison du nombre des vocations**. Le voilà dans l'embarras. Tout le monde en parle. Question :

— Comment n'avoir pas envisagé en temps utile la probabilité d'une telle situation ?

— *Nous l'avions prévue.*

— Et alors ?

— *Nos recherches d'une maison plus grande ont été infructueuses.*

— Vous n'avez pas trouvé de maisons adaptées ?

— *Nous en avons visité quelques-unes qui auraient bien convenu.*

— Que s'est-il donc passé ?

— ***Nous nous sommes heurtés à la difficulté d'obtenir, pour nous installer, l'accord de l'Ordinaire du lieu [c'est-à-dire l'évêque du diocèse].***

— Que vous disent-ils pour motiver leur refus ?

— ***Oh ! cela ne les gêne pas. Certains ont même refusé tout net la moindre demande de rendez-vous.***

Cela se comprend : **nous sommes pastoralement sous le règne officiel de l'accueil, du dialogue, de l'accompagnement, de l'ouverture, et nous savons bien que, la plupart du temps, tout cela est un mensonge, puisqu'en fait, il s'agit seulement de camoufler une politique**

d'ouverture à gauche. [...] Mais il y a aussi la bonne conscience que donne à beaucoup d'évêques le sentiment d'être *pastoralement correct* : c'est-à-dire de se conformer à une « pastorale d'ensemble » décidée collégialement (mais décidée quand ? où ? par qui ? ce n'est jamais très clair). En fait, **la pastorale d'ensemble** est le plus souvent une manifestation de la « démocratie totalitaire » appliquée à la pastorale religieuse. **Tout est décidé dans la bureaucratie des commissions et comités dont s'entoure le Conseil permanent de l'épiscopat. Ces commissions et comités envoient leurs consignes directement à leurs filiales et correspondants de chaque diocèse, en passant s'il le faut par-dessus la tête de l'évêque.** C'est une application inversée du principe de subsidiarité : l'évêque conserve, comme liberté d'action, seulement ce que l'autorité supérieure du centralisme collégial a consenti à lui laisser.

Cette pastorale d'ensemble comporte premièrement, héritée de la démocratie-chrétienne, la priorité permanente d'un anti-intégrisme systématique à quoi se reconnaissent entre eux les évêques et les prêtres formatés au *pastoralement correct*. **L'IBP s'y heurte tout aussi normalement que s'y était longuement heurté le Barroux avant de trouver dans le diocèse d'Agen un accueil pour sa fondation Notre-Dame de la Garde.** [...]

Quels que soient les abus et les déficiences de l'autorité épiscopale, il ne nous appartient pas de contester l'existence ou l'étendue de cette autorité canonique. Nous la respectons, elle est de fondation divine, la succession apostolique est la vie même de l'Eglise. Mais il s'y ajoute, ou ne s'y ajoute pas, une autre autorité, dite autorité morale, autorité intellectuelle, autorité personnelle. Et celle-là, il y a plus d'un évêque français qu'il nous suffit de regarder en silence pour qu'il comprenne à quel point il l'a tout à fait perdue."